

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Secteur LUCRATIF DE LA COLÈRE À LA MOBILISATION

Avenant 33

DEGOUT INJUSTICE ... les réactions

Les mots des salarié·es sont très forts et virulentes!

L'onde de choc provoquée par les révélations de la CFDT santé-sociaux sur le deal qui s'est noué entre le gouvernement et la seule Fédération de l'Hospitalisation Privée FHP entraine une vague d'indignation. Ce deal secret a permis de stopper la fausse grève des cliniques privées du 3 juin.



Secteur Lucratif

31 MAI 2024



Vidéo qui raconte le deal secret:

https://sante-sociaux.cfdt.fr/



DENONCIATION

La CFDT santé-sociaux a construit une réaction à la hauteur de la nature de ce deal inacceptable. Aujourd'hui le rapport de force est en train de changer, les projecteurs sont

braqués sur le financement de la santé privée et sur le fait que pour l'instant, le gouvernement privilégie les médecins et les grands groupes lucratifs. Des réunions sont en cours au plus haut sommet de l'État. Ainsi, grâce à la CFDT, l'application de l'avenant 33 est toujours sur la table des différents ministères.

ECOUTE ACCOMPAGNEMENT ORGANISATION

La CFDT santé-sociaux mesure la colère du terrain, à travers le nombre et la nature des remontées des salarié·es. Pour amplifier la pression, elle appelle

avec l'UNSA à une grève illimitée à compter du 18 juin 2024 dans toutes les cliniques privées, tous les établissements médico-sociaux comme les EHPAD privés et les établissements thermaux, qui sont concernés par l'avenant 33.



Dépot d'un préavis de grève illimitée à partir du 18 juin 2024

Pour obtenir l'application de l'avenant 33, la CFDT santé-sociaux ne s'interdit aucun moyen mis à sa disposition et appelle d'ores et déjà à une grève illimitée à partir du 18 juin 2024.

Suivez la CFDT santé-sociaux https://www.facebook.com/groups/cfdtprivelucratif



Rejoignez-nous Augmentons le rapport de force **ADHEREZ** www.cfdt.fr/adhesion adhésion découverte dès le 1er juin Auprès de vos élu-es CFDT

